

DÉCISION N° 406 / 2022

confiant mandat spécial à Monsieur Henri HASSER

Nous soussigné, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Henri HASSER, Vice-président de l'Eurométropole de Metz,
- pour participer au séminaire Habitat et sobriété foncière qui se tiendra au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg le 18 octobre 2022 (le matin), et
- pour participer à la réunion d'arrondissement consacrée à la sobriété foncière qui se tiendra au Conseil Départemental de la Moselle le 18 octobre 2022 (l'après-midi).
- de prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20221006-Decis406-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 06 OCT. 2022

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement